

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU TITULAIRE DU PLAN ÉPARGNE EN ACTIONS

B.P.V.F.

.....

Je soussigné(e), M.....
demeurant
né(e) le à
souhaite qu'un montant deEuros soit prélevé de mon compte
espèces PEA N°afin de me permettre de souscrire Parts sociales / actions
de la société

A cet effet, j'atteste que je ne possède pas et n'ai pas possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la Société émettrice au moment de la souscription ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années.

Je m'engage auprès de la Banque Populaire Val de France à :

1. Fournir à l'établissement teneur de compte, l'extrait K-BIS et les statuts signés de la Société émettrice.
2. Régler les 153,00 euros de frais de gestion par débit de mon compte espèces PEA pour toute opération d'achat ou de vente de valeurs non cotées.
3. Donner toutes instructions à la société émettrice de verser, à la BPVF les revenus provenant des titres acquis dans le cadre de mon PEA.
- 4. La valeur unitaire de l'action / part sociale doit nous être obligatoirement adressée sur papier à entête de la société après chaque assemblée générale, ou à la date d'arrêté comptable.**
5. Informer sans délai le gestionnaire du plan de toutes acquisitions de titres en cas de franchissement du seuil de 25 %.
6. Communiquer par écrit au gestionnaire du PEA tout mouvement (cession, remboursement ...) affectant les titres dans les conditions énoncées ci-dessus – en lui précisant la nature et le nombre de titres cédés ou remboursés ainsi que la date de la cession ou du remboursement et, le cas échéant, l'identité de l'acquéreur – et à verser immédiatement dans le plan le produit provenant de la cession ou du remboursement.

J'ai bien noté que la Banque Populaire Val de France :

1. S'engage à effectuer le règlement auprès du cédant ou de la société émettrice.
2. A inscrire ces titres sur mon compte PEA après remise, par la société émettrice de l'attestation de souscription de ces titres que je m'engage à lui adresser dans les deux mois suivant le paiement.

Conformément à la législation en vigueur, les titres seront inscrits sur mon PEA après réception des documents confirmant la bonne fin de l'opération.

Dans le cas où la société émettrice ne fournirait pas l'attestation souhaitée dans un délai de deux mois requis par le CGI (code général des impôts) à compter de la souscription, je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces PEA les sommes initialement prélevées en vue de ma souscription ou de mon achat. Je reconnais être informé qu'à défaut de procéder à ce réinvestissement, je m'expose à la clôture de mon PEA.

Fait le,

à

Signature Client